



## PERMANENCE SOCIALE ET JURIDIQUE TERRE D'ASILE TUNISIE

### RAPPORT D'ACTIVITE du 1<sup>e</sup> SEMESTRE 2018

Depuis décembre 2014, la Maison du Droit et des Migrations de Tunis, placée sous la responsabilité de Terre d'Asile Tunisie, réalise l'accueil et l'accompagnement des migrants installés essentiellement dans la région du Grand Tunis. Cette permanence, accessible avec ou sans rendez-vous, propose un accompagnement social et juridique inconditionnel et global à toutes les personnes étrangères en besoin d'assistance.

Le pôle juridique permet l'accès au droit grâce à des conseils individualisés, des médiations, des accompagnements dans les démarches liées au séjour en Tunisie et des orientations vers un réseau d'avocats. Le pôle social recherche des solutions individualisées pour des mises à l'abri, l'accès aux soins ou aux aides d'urgence et accompagne les projets d'insertion sociale et économique en Tunisie ou de retour dans le pays d'origine.

En septembre 2016, la Maison du Droit et des Migrations de Sfax a été mise en place dans le but de former, et donc, de renforcer les capacités des associations accompagnant les migrants, mettre en place des petits déjeuners débats et de mettre à disposition un espace de ressource pour les migrants.

#### 380 NOUVELLES PERSONNES ACCUEILLIES AU COURS DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2018

**195** étrangers en besoin d'accompagnement ont sollicité la permanence d'accueil pour la première fois et ont bénéficié d'un accompagnement individualisé au cours du premier semestre de 2018 (janvier -juin)

**141** bénéficiaires ont eu accès à la permanence à la Maison du Droit et des Migrations de Tunis, **54** à Sfax. **1141** personnes ont été accompagnées par la permanence d'accueil depuis 2014.

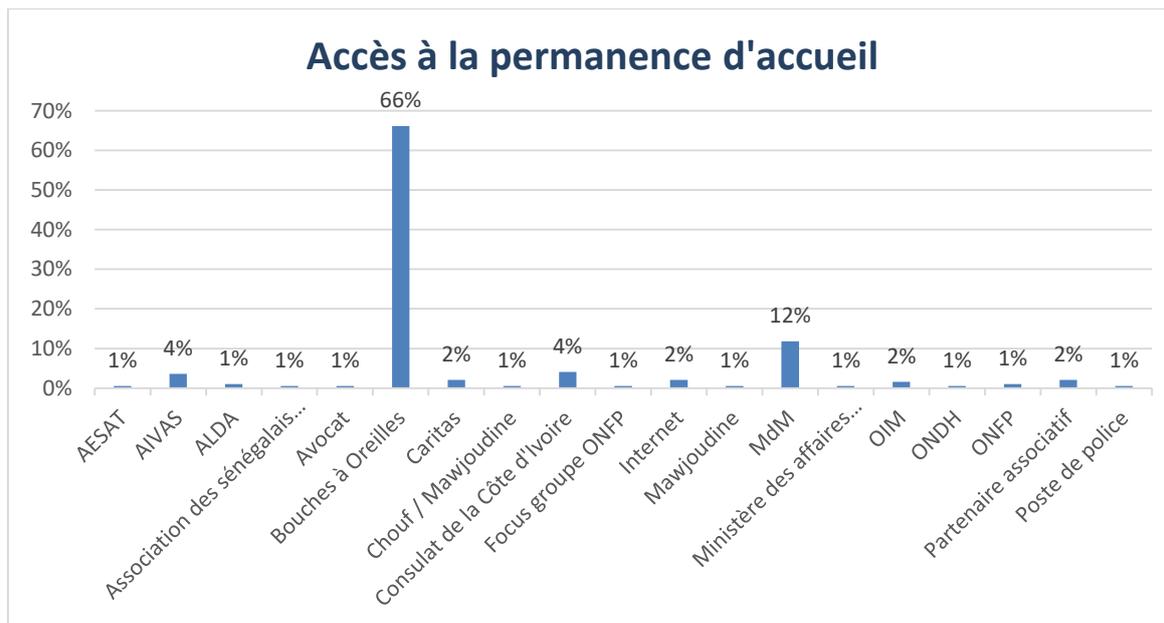
#### ACCES A LA PERMANENCE

En majorité, les personnes accèdent aux services de la permanence au moyen du bouche à oreille. Elles représentent **66% des personnes accueillies durant le premier semestre 2018.**

**32%** des bénéficiaires se sont présentés après une prise de contact direct et autonome, notamment

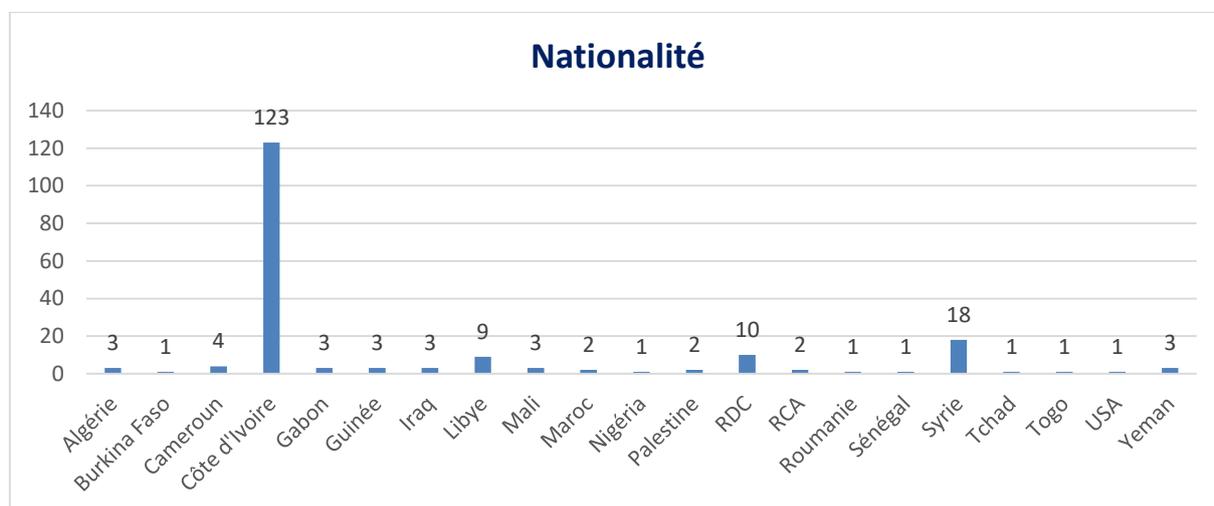
grâce aux canaux de communication ou lors des événements réguliers organisés par la Maison du droit et des migrations. Cet accueil se fait également grâce à la participation active de 10 partenaires membres du dispositif de référencement, ou encore les Institutions Publiques (**3%**).

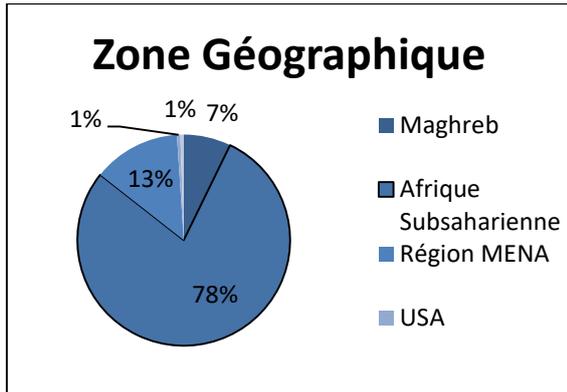
La diversité des activités de la Maison du droit et des migrations de Sfax permettent, aujourd'hui, de toucher de nouvelles populations ; tels que des travailleurs actifs, et des victimes potentielles de la traite et d'exploitation



## PROFIL DU PUBLIC

Durant la période couvrant janvier-juillet 2017, des personnes de **21** nationalités différentes ont été accompagnées. Pour la plupart, celles-ci sont âgées de 30 ans et sont originaires d'Afrique subsaharienne (**78%**).



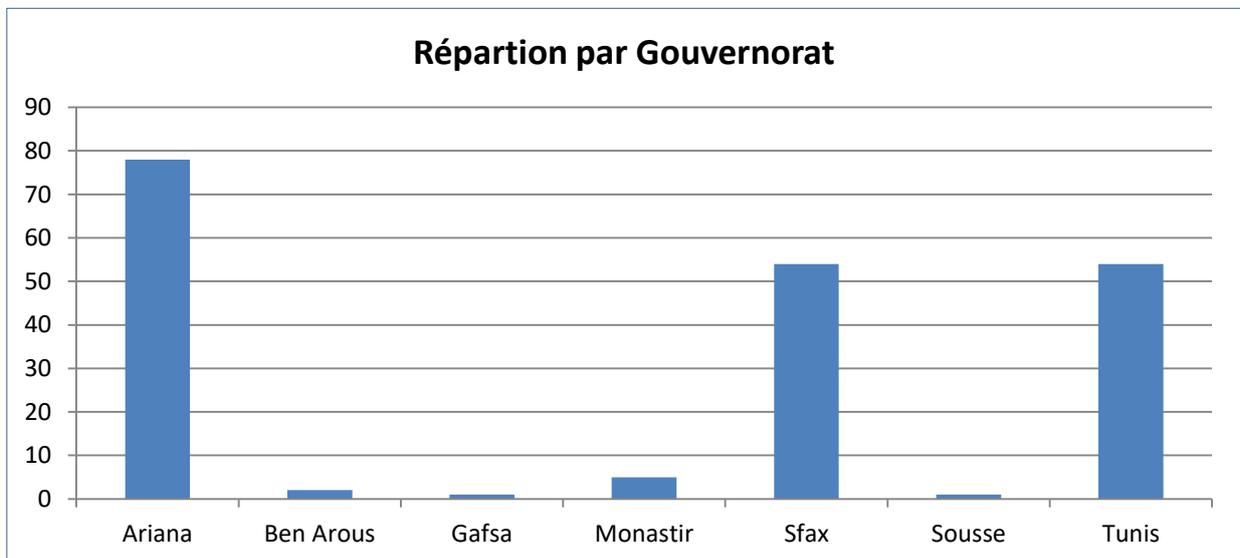


La Côte d'Ivoire reste le premier pays dont sont originaires **63%** des bénéficiaires de Terre d'Asile.

La part des personnes originaires du **Sénégal (1%)** et de **RDC (5%)** a baissé depuis 2014.

Ce chiffre peut être expliqué par l'augmentation du nombre des femmes ivoiriennes accompagnées, victimes potentielles de la traite des êtres humains, d'exploitation et des réseaux malveillants. Les personnes reçues par la permanence d'accueil sont en majorité installées dans la région **du Grand Tunis (Tunis, Ariana et Ben Arous compris)**.

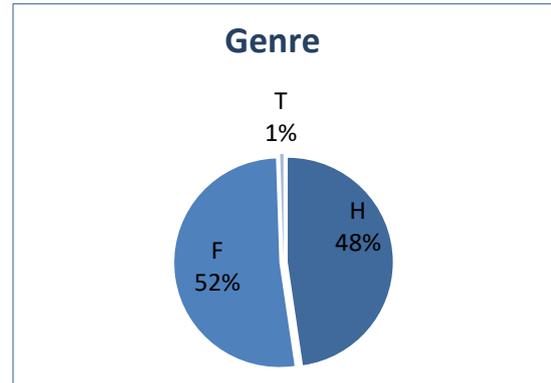
Les bénéficiaires vivent dans plusieurs gouvernorats : **40%** sont installés à **l'Ariana** (Grand Tunis). **28%** des personnes accueillies sont installées à **Tunis** ; tandis que **28%** sont à Sfax, il n'y a donc pas de préférence spécifique pour l'une ou l'autre de ces deux villes.



La part de progression de la demande féminine est en nette progression depuis 2014: + **40%**.

Au cours du premier semestre de l'année de 2018, les femmes représentent **52%** des personnes reçues. Ceci témoigne de l'augmentation des problématiques liées à la migration féminine, et de la diversité des flux récents.

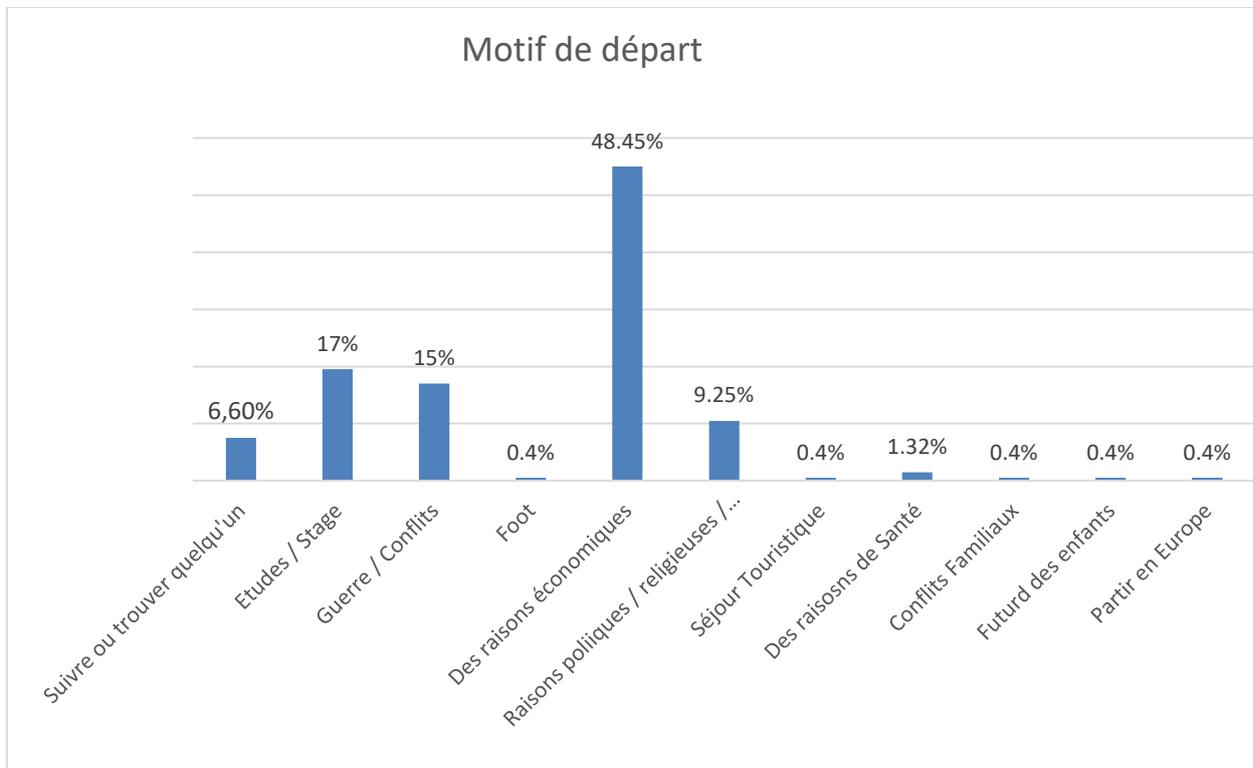
Enfin, une personne s'identifiant comme transgenre a pu être soutenue dans le cadre d'un accompagnement juridique et social personnalisé.



**71%, des personnes migrantes accueillies ne sont pas titulaires d'une autorisation de séjour** ou n'ont pas accès au séjour en Tunisie du fait de leur situation, de leur nationalité ou de leur minorité. Cette part reste stable. Cependant, tous sont arrivés en Tunisie régulièrement grâce à une exonération de visa ou visa touristique.

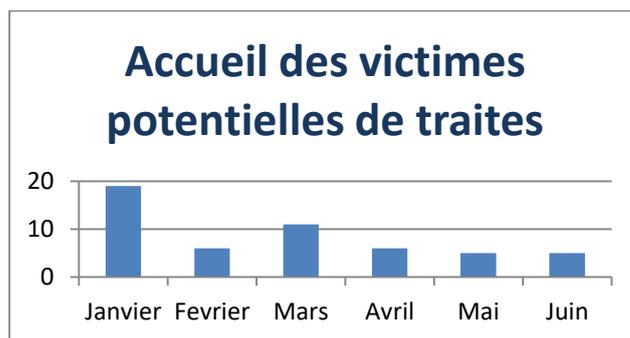
**48% des bénéficiaires** ont déclaré avoir quitté leur pays et rejoint la Tunisie pour améliorer leur situation économique.

**17%** personnes indiquent avoir rejoint la Tunisie pour les études. Toutefois, seules **9%** d'entre elles poursuivent effectivement des cours, sont bien inscrites et suivent une formation qualifiante.



**49%** des personnes ayant fait part de leur situation économique difficile, ont quitté leur pays par leurs propres moyens ou par le moyen d'un intermédiaire pour une amélioration de leur situation matérielle.

Enfin, on note une stabilisation du nombre des personnes **victimes potentielles de traite** s'étant adressées à la permanence d'accueil. En effet, **52** victimes potentielles ont été accueillies sur la période janvier à juin 2018.



Le projet **RECOLTEHA** lancé le **1<sup>e</sup> mars 2017** a permis de signaler un nombre de victimes potentielles de la traite selon les critères établis par la **loi n° 2016-61 du 3 août 2016**.

**Les victimes potentielles de la traite des êtres humains** occupent une place très importante parmi les personnes accueillies et assistées par les permanences de Tunis et Sfax, elles représentent **27%** des personnes accompagnées.

**Nota Bene :** Depuis la promulgation de la **loi n° 2016-61 du 3 août 2016 relative à la prévention et la lutte contre la traite des personnes**, le nombre des victimes potentielles ayant sollicité les services de la permanence juridico-sociale a été en constante augmentation. Les besoins en médiation, en protection et d'assistance juridique ou encore à l'aide au retour volontaire ont triplé depuis juillet 2016.

Terre d'Asile Tunisie travaille en collaboration étroite avec l'Instance Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes, l'institution qui coordonne la stratégie nationale de lutte contre la traite présentée le 30 juillet 2018.

## UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET INDIVIDUALISE

### Problématiques identifiées

L'assistance juridique reste le principal besoin des personnes accompagnées (**51%**).

La précarité sociale concerne **23%** des migrants accompagnés qui sollicitent une aide matérielle ou financière, notamment pour s'acquitter des pénalités, financer leur fin d'étude ou pour rentrer dans leur pays d'origine.

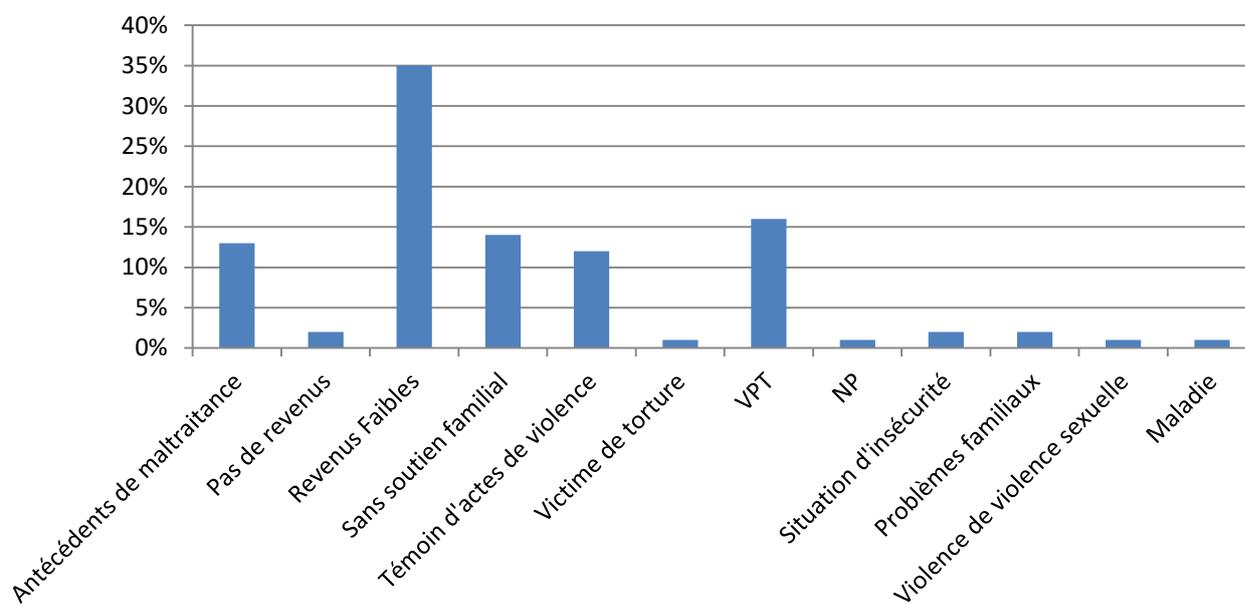
Les difficultés d'accès aux soins concernent **16%** des bénéficiaires reçus par les services de la permanence d'accueil.

## Types d'accompagnement



## Les vulnérabilités identifiées

### Vulnérabilités



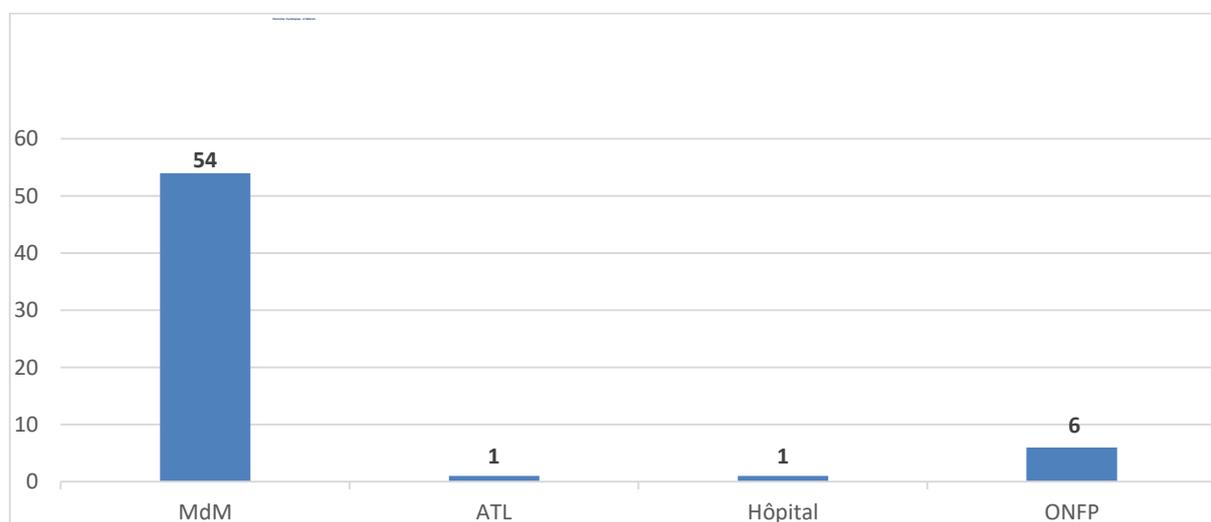
**35%** des vulnérabilités sont le résultat de faibles revenus des personnes migrantes en Tunisie, en raison de leur irrégularité de séjour ou d'une situation d'exploitation par le travail. **14%** des vulnérabilités sont dues au manque de soutien familial, car la famille vit elle-aussi dans la précarité dans le pays d'origine.

**13%** font l'objet de maltraitance, notamment les victimes potentielles de traite et les personnes ayant été la cible directe ou indirecte de mauvais traitements durant leur parcours migratoire ou au départ de leur pays d'origine. Il est à noter que la permanence a eu connaissance de **3** cas de décès, par l'intermédiaire de leurs connaissances. Enfin

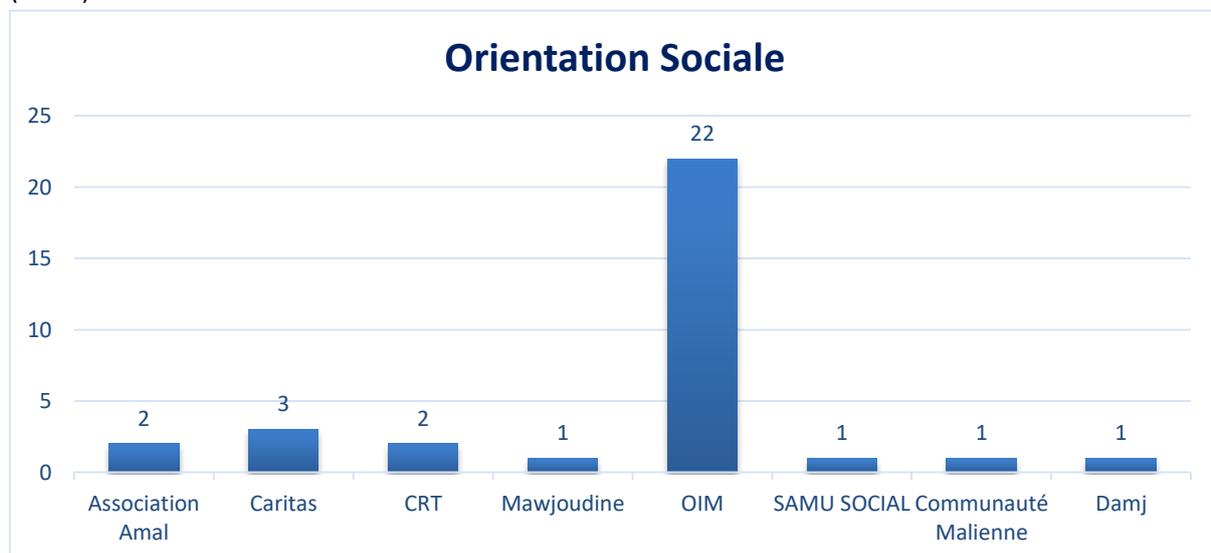
Pour finir, les problèmes de santé sont également des facteurs de vulnérabilité (maladie grave, maladie chronique, VIH, etc.). Les personnes atteintes d'une maladie représentent **3%** des cas de vulnérabilité.

## UN RESEAU DE PARTENAIRES MOBILISABLES POUR DES ORIENTATIONS ADAPTEES

Le réseau de partenaires associatifs et institutionnels développé par Terre d'Asile Tunisie depuis 2014 au travers du dispositif de référencement a permis d'orienter nos bénéficiaires afin de couvrir leur besoin en protection sociale ou administrative. Ainsi, **80%** des personnes reçues ont pu être orientées vers un dispositif de prise en charge adapté.



**87%** du public en besoin de soins médicaux et de suivi psychologique a été orienté vers **Médecins du monde** (MdM).



**66%** des personnes ayant besoin d'un suivi social sont orientées vers l'**OIM** pour une prise en charge des candidats au retour volontaire, soit **23%** du total des orientations .

**Les associations Caritas et Amal** ont permis l'orientation pour un hébergement ou une aide matérielle pour **15%** des migrants les plus vulnérables (victimes potentielles de la traite, parents avec enfants en bas âge ou personnes malades).

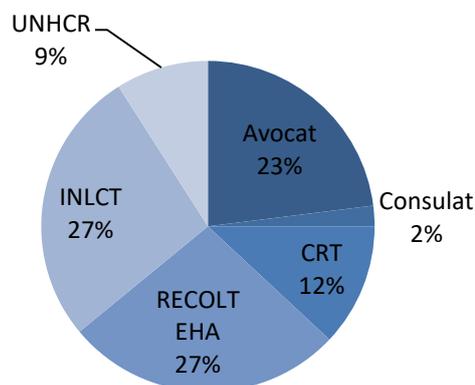
## LE SUIVI JURIDIQUE INTERNE ET SUIVI DU RESEAU DES AVOCATS

L'accompagnement juridique se fait de pair avec l'assistance sociale afin de répondre au mieux aux besoins des populations les plus vulnérables.

Sur les **39%** des personnes nécessitant un suivi, **19%** des problématiques concernent la régularisation de leur séjour en Tunisie.

Pour permettre un accès inconditionnel au droit, la permanence juridique a développé un réseau d'avocats dédiés et mobilisables rapidement. Ainsi, **23%** des étrangers suivis par la permanence ont pu consulter ou être assistés par des avocats membres de notre réseau.

### Orientation juridique



La mobilisation des avocats a connu une nette augmentation depuis l'année 2017.

Enfin, pour moitié, les personnes ayant eu recours à une assistance juridique car elles se trouvaient en centre de rétention :

Article 27 de la constitution, chapitre 2 (droits et libertés), qui stipule que : « Tout prévenu est présumé innocent jusqu'à l'établissement de sa culpabilité dans le cadre d'un procès équitable assurant toutes les garanties nécessaires à sa défense durant les phases de la poursuite et du procès ».

### Terre d'Asile Tunisie

**La Maison du Droit et des Migrations**  
17, Khaled Ibn Walid, Mutuelleville, 1002 Tunis  
Tel : +216 71 287 484 -+216 71 844 578  
contact@maison-migrations.tn  
[www.maison-migrations.tn](http://www.maison-migrations.tn)

Projet soutenu par :



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra